ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nombre de logements concernés par le changement du mode de calcul DPE

Question écrite n° 9716

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur les conséquences de l'arrêté du 13 août 2025 relatif au diagnostic de performance et publié au *Journal officiel* le 26 août 2025. Cet arrêté vient modifier des données dans le mode de calcul du diagnostic de performance énergétique pour se rapprocher de la norme européenne en abaissant le poids de la consommation électrique dans le calcul global. Les articles 3 et 4 précisent que les attestations de changement d'étiquette seront disponibles sur le site de l'ADEME, laissant supposer que les services de l'ADEME ont la connaissance du nombre de logements qui changeront d'étiquette énergétique. Il l'interroge donc pour connaître le nombre de logements qui subiront une modification automatique de leur étiquette à la suite du changement de mode de calcul du DPE.

Données clés

Auteur : M. Michel Guiniot
Circonscription : Oise (6e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9716
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 septembre 2025, page 7920